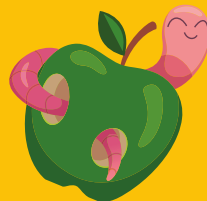


GUIDE PRATIQUE DU COMPOSTAGE PARTAGÉ ET DE GESTION DES BIODÉCHETS



TRIEZ

COMPOSTEZ

VALORISEZ



LE COMPOSTAGE

KÉSAKO?

Le compostage est un processus naturel de dégradation des matières organiques sous l'action de divers êtres vivants (bactéries, champignons, cloportes, vers de terre, etc.).

En présence d'oxygène et d'humidité, ils transforment les matières organiques en un produit très riche, comparable à l'humus du sol des forêts : le compost.



Vous avez dit matière organique ?

Dans le cadre du compostage, les matières organiques sont aussi appelées **biodéchets**. Ce terme regroupe :

- Les déchets de cuisine et de maison (ex : épluchures, restes de repas...)
- Les déchets de jardin (ex : feuilles mortes, broyat de végétaux, restes de cultures)

TOP 3

DES BONNES RAISONS DE COMPOSTER !

1

Créer votre propre engrais **100% gratuit et naturel** qui contribuera à favoriser la vie du sol.

2

Réduire le volume de déchets à traiter.

3

Faire un geste citoyen pour aller vers une **transition énergétique réussie**.



FOCUS SUR LE COMPOSTAGE

> PARTAGÉ <

Le compostage partagé est un dispositif adapté à l'habitat collectif ou aux centres-bourgs.



La notion de « partage » implique que le site est mutualisé entre des habitants voisins ne disposant pas d'un terrain suffisant pour gérer les biodéchets chez eux.

LES OBJECTIFS

- **Proposer une solution de proximité pour vos déchets de cuisine**
- **Mutualiser des moyens matériels**
- **Favoriser la création de lien entre les habitants d'un quartier**
- **Créer un lieu d'échange et de convivialité**



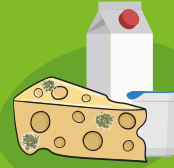
**POUR QU'UN SITE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ FONCTIONNE,
IL FAUT UN GROUPE D'HABITANT-ES MOTIVÉ-ES !**

OUI !

LES DÉCHETS AUTORISÉS



- Épluchures de tous les fruits et légumes y compris les agrumes
- Fruits et légumes abîmés, découpés en morceaux
- Restes de repas y compris riz et pâtes



- Restes de produits laitiers sans emballages



- Thé, marc de café et filtres en papier



- Pain rassis

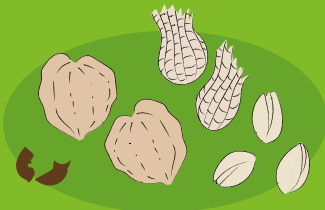
- Essuie-tout et mouchoirs



- Boîtes d'œufs en carton déchirées
- Rouleau de papier toilette déchiré



- Coquilles d'œufs écrasées



- Coquilles et noyaux



- Cheveux, poils et plumes

COMPOSTEURS PARTAGÉS ?

NON

LES DÉCHETS INTERDITS



- Restes de viande et de poisson
- Os et coquillages



- Médicaments, pansements



- Plastique, métaux, verre, déchets polluants
- Couches-culottes
- Mégots de cigarette



- Litière animale, même végétale



- Contenu des sacs aspirateurs
- Cendres de cheminées

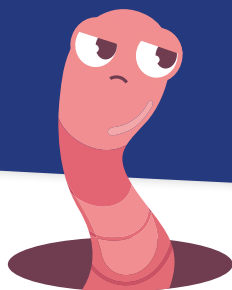


- Déchets de jardin



- Huile de vidange ou de friture

- Tonte de pelouse



LES ÉTAPES-CLÉS D'UN SITE

Un site de compostage partagé fonctionne avec 3 bacs, gérés par toutes les personnes utilisatrices de l'aire. Chaque bac a une fonction précise et un rôle à jouer dans les étapes du compostage.

1 REMPLISSEZ LE BIO-SEAU

- Seulement avec des **déchets de cuisine et de maison**. (comme indiqué p.4-5)
- Découpez-les en **petits morceaux** pour faciliter leur décomposition.



2 VIDEZ LE BIO-SEAU DANS LE COMPOSTEUR

3 AJOUTEZ DE LA MATIÈRE SÈCHE : ÉQUILIBREZ

- Pour 1 bio-seau vidé, ajoutez 1 bio-seau de matière sèche et **brassez** (en surface) !

Cette étape est indispensable pour éviter les mauvaises odeurs et permettre aux déchets de se **décomposer correctement**.



L'approvisionnement en matières sèches est suivi par le service Biodéchets de la Communauté de communes sur demande des référent·es

LE COIN ASTUCE

Pendant la saison chaude

Videz votre bio-seau plus régulièrement ou conservez vos biodéchets dans un endroit frais.



DE COMPOSTAGE PARTAGÉ

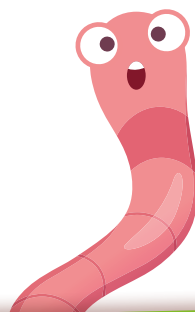
LA RÈGLE DU 50/50

Un mélange équilibré entre déchets alimentaires et matières sèches c'est la garantie d'un compost réussi ! Plus dure et décomposée plus lentement, la matière sèche évite le tassement du compost qui conduirait au dégagement de gaz odorants.

AVEC VOS RÉFÉRENT-ES DE SITE (p.9)

4 TRANSFÉREZ DANS LE BAC DE MATURATION

- Lorsque le composteur est plein, 1 fois par an, transférez son contenu dans un **bac de maturation vide**.
- Ce bac est exclusivement réservés à la maturation du compost. **Il ne faut rien y déposer !**
- Le compost est prêt à être utilisé environ 10 à 12 mois après (voir page suivante).



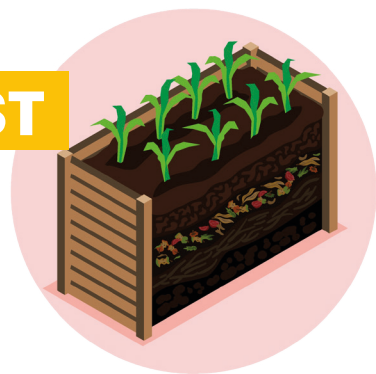
Contrôler l'humidité de son compost

Le compost doit être humide comme une éponge essorée.

- Prenez une poignée de compost et pressez-la : si de l'eau coule, le compost est trop humide. Rajoutez de la matière sèche.
- Si le compost s'effrite dans votre main, il est trop sec. Rajoutez des déchets alimentaires ou arrosez et brassez.



LE COMPOST



Comment reconnaître un compost mûr :

- » Il est de couleur sombre.
- » Il sent bon les sous-bois.
- » Sa texture est homogène et grumeleuse.
- » Les êtres vivants ont disparu.

Une fois mûr, le compost est distribué à l'occasion d'une opération collective.

Le compost produit appartient aux habitant-es qui ont participé-es en apportant leurs déchets alimentaires !

UTILISER

VOUS POUVEZ UTILISER VOTRE COMPOST :



- » Dans vos plantes en pot, en faisant un mélange avec 1 volume de compost pour 4 volumes de terre environ.
- » Pour nourrir les jardinières partagées de votre résidence, ou profiter de l'occasion pour en installer !
- » Avec accord de la commune, pour entretenir les espaces verts environnants.



SI VOUS VOULEZ TAMISER

Vous pouvez utiliser de simples cagettes en plastique ou fabriquer un tamis avec du grillage à poule.

Remettez les éléments ne passant pas les mailles dans le composteur, pour qu'ils continuent à être digérés.

LES RÔLES SUR UN SITE DE COMPOSTAGE

1

LES UTILISATEURS ET UTILISATRICES, maillons principaux de la chaîne

Ce sont les habitant·es qui apportent leurs déchets sur le site de compostage partagé. Ils en établissent les modalités de fonctionnement et s'engagent à les respecter.



RÔLE

- › Déposer ses déchets conformément aux consignes de dépôt.
- › Participer au maintien de la propreté.
- › Prévenir les référent·es en cas de problème.
- › Participer ponctuellement à la vie du site (retourner le compost, le transférer en bac de maturation, le tamiser, etc.)

2

LE SERVICE PRÉVENTION BIODÉCHETS ACCOMPAGNE LES RÉFÉRENT·ES DE SITE VOLONTAIRES

Parmi les personnes utilisatrices du site de compostage partagé, les personnes volontaires peuvent devenir référents de site. Ce sont des bénévoles qui ont à cœur de s'impliquer dans la réussite du compostage partagé.

LE PAYS DE MESLAY-GREZ ASSURERA LEUR FORMATION.

RÔLE

- › Veiller au bon fonctionnement du site et surveiller l'évolution du compost.
- › Renseigner les agents du service Prévention déchets de la Communauté de communes.
- › Avec l'aide de chacun·e, participer au retournement du compost, le tamiser et le distribuer.

**UN SITE DE COMPOSTAGE FONCTIONNE CORRECTEMENT
LORSQU'ON EN PREND SOIN !**

COMPRENDRE LE PROCESSUS

UN TRAVAIL D'ÉQUIPE !

Le compostage est l'acte le plus simple de valorisation des déchets : il s'agit de reproduire ce qui se passe naturellement sur les sols d'une forêt.

En présence d'humidité et d'air, des millions d'alliés viennent coloniser vos déchets pour les digérer et les transformer en compost.

1/

On produit des déchets organiques frais, à déposer dans le composteur.



2/

D'abord les bactéries et les levures colonisent les matières molles et les digèrent. Les déchets changent d'aspect.

Pas de mauvaises odeurs grâce à la matière sèche. Elle évite aux matières de se tasser, et l'air peut circuler.



6/

Le compost est prêt à fertiliser votre sol et à faire grandir vos plantes et légumes !



5/

Le compost mûrit doucement : il sèche, la texture devient grumeleuse et prend une teinte foncée. Les vers continuent leur travail de digestion.



Votre compost doit normalement dégager une odeur de forêt !

3/

Les champignons attaquent la matière sèche, plus dure. Ils la découpent en morceaux, ce qui permet aux bactéries de la consommer.



Très actives, les bactéries font monter la température du tas.

4/

Des vers rouges et insectes colonisent le composteur. Ils continuent à digérer les matières décomposées par les bactéries et les champignons. Il ne reste plus que des débris de déchets.



S.O.S. COMPOSTEUR !

SYMPTÔMES	CAUSES	REMÈDES
<p>➤ Mauvaises odeurs</p>	<p>Trop d'eau ou manque d'oxygène</p>	<p>Ajoutez de la matière sèche et brassez complètement.</p>
<p>➤ Compost pâteux, ou un jus s'écoule</p>	<p>Trop d'eau ou manque de matière sèche</p>	<p>Ajoutez de la matière sèche et brassez.</p>
<p>➤ Compost sec, de la moisissure se développe</p>	<p>Pas assez d'eau</p>	<p>Ouvrez le couvercle en cas de pluie et brassez.</p>
<p>➤ Beaucoup de mouches, moucheron autour du composteur</p>	<p>Présence en surface de légumes pourris ou de fruits gâtés. NB : La présence de quelques moucheron est normale</p>	<p>Rajoutez de la matière sèche et brassez en surface. Recouvrir les épluchures.</p>
<p>➤ Les déchets se décomposent mal</p>	<p>Les déchets sont trop tassés</p>	<p>Fractionnez les déchets, ajoutez de la matière sèche et brassez.</p>
<p>➤ Mauvaises odeurs dans le bio-seau</p>	<p>Les déchets alimentaires sont stockés trop longtemps dans le bio-seau</p>	<p>Videz et rincez votre bio-seau plus régulièrement. Vous pouvez également placer des morceaux de boîte d'œufs ou d'essuie-tout dans le fond de votre bio-seau pour absorber les jus.</p>

Si ces problèmes semblent persister, n'hésitez pas à contacter le service Prévention déchets de la Communauté de communes.

LES 4 RÈGLES D'OR DU COMPOSTAGE

FRACTIONNER

Les biodéchets doivent être en petits morceaux lorsque vous les intégrez dans votre tas.

C'est une condition nécessaire à leur bonne dégradation.

ÉQUILIBRER et diversifier les apports

Un bon compost, c'est la combinaison de 50% de déchets de maison avec 50% de matière sèche. (à voir p. 4)

AÉRER

Les êtres vivants qui transforment les déchets doivent pouvoir respirer. Mélangez donc en surface à chaque apport, et plus profondément au moins 1 fois par mois.



SURVEILLER le taux d'humidité

Il faut trouver la juste mesure !

Votre tas ne doit pas s'assécher, sans quoi le processus de décomposition s'arrêtera. Mais s'il est noyé d'eau, les matières pourriront.

**LES INFOS COMPOSTAGE
SUR WWW.PAYSMESLAYGREZ.FR**

CONTACTS

biodechets@paysdemeslaygrez.fr | 02 43 64 34 64



Suivez-nous aussi sur les réseaux sociaux !
Pays de Meslay-Grez

Merci au Pays de Château-Gontier pour la mise à disposition de ce support !

